



# AUTONOMIE : LES BÉNÉFICES POUR LES UNIVERSITÉS

Les universités autonomes sont responsables de la gestion de leur masse salariale, de leur budget et de leur stratégie scientifique et pédagogique. Elles ont acquis la maîtrise de leurs recrutements, peuvent moduler les rémunérations et sont désormais identifiées comme des interlocuteurs à part entière par les entreprises et les collectivités territoriales. Grâce à l'autonomie, c'est la performance de l'ensemble du système universitaire qui a été améliorée.

## UNE ORGANISATION MODERNISÉE ET SIMPLIFIÉE

**L'université d'Aix-Marseille 1** développe de nouvelles fonctions comme le contrôle de gestion, renforce la gestion des ressources humaines, recrute des cadres issus d'horizons divers (France Télécom, collectivités locales...) pour répondre à des besoins nouveaux en termes de compétences.

**L'université de La Rochelle** développe sa communication interne, met en place de nouveaux outils d'aide au pilotage pour le contrôle de gestion, l'évaluation des enseignements ou encore l'insertion professionnelle des étudiants, et recrute des cadres pour faire face aux nouveaux besoins.

**L'université de Lille 2** développe le service de gestion du patrimoine en recrutant des personnels issus des collectivités territoriales et met en place un service dédié au contrôle de gestion.

**L'université de Lyon 1** simplifie son organisation en fusionnant ses différentes facultés et en restructurant l'ensemble de ses directions administratives et techniques, elle met en place plusieurs projets d'amélioration du fonctionnement de ses services aux étudiants, personnels, et partenaires, (l'organisation des inscriptions administratives, la maintenance immobilière, l'accueil téléphonique ou encore la gestion de la paye), et forme 120 personnes à la démarche qualité.

**L'université de Montpellier 1** développe un service de contrôle de gestion, crée une cellule de pilotage de sa masse salariale et de ses emplois, et met en place des démarches d'évaluation innovantes.

« L'une de mes premières mesures a été de créer trois vice-présidences fonctionnelles qui n'existaient pas auparavant. J'ai donc nommé un vice-président aux relations entreprises et à la formation continue, un vice-président à la valorisation de la recherche, et une vice-présidente à l'insertion et à l'orientation. L'idée, c'est d'apporter une meilleure visibilité à l'université. »

Luc Johann, président de l'Université de Metz

**L'université de Saint-Etienne** investit dans l'audiovisuel et l'informatique pour ses salles pédagogiques, met en place une nouvelle gestion des ressources humaines et pratique une auto-évaluation annuelle de la gouvernance.

## DE NOUVELLES POSSIBILITÉS DE RECRUTEMENT POUR ASSURER LA VISIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS À L'INTERNATIONAL ET STIMULER L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

**Toulouse 1** a utilisé les différents outils proposés par la loi sur l'autonomie : chaires d'excellence, chaires mixtes ou encore recours à des contrats aux rémunérations et primes adaptées à des enseignants de rang international. L'autonomie a notamment permis à l'université de recruter à temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, James Hammit, américain, professeur à Harvard, pour 4 ans via la mise en place d'une chaire mixte avec l'INRA sur le thème du développement durable.

**L'Université de Cergy-Pontoise** a recruté des professeurs de haut niveau au plan international en leur permettant de mener à bien un projet et de monter une équipe, en leur offrant des décharges de service, un accompagnement financier et humain.

**L'Université de Nantes** a recruté sur des chaires mixtes d'excellence Nicolas Pétrélis, professeur de Mathématique à l'*Institut für Mathematik* de Berlin (chaire CNRS / Université de Nantes) et Yann Rollin, professeur de mathématique en poste à l'*Imperial College* de Londres, ancien enseignant chercheur au MIT.



## **L'UNIVERSITÉ : UN PARTENAIRE À PART ENTIÈRE, RESPONSABLE DE SES CHOIX ET DE SES ACTIONS ET RECONNU POUR SES SPÉCIFICITÉS**

**L'université de Cergy Pontoise** a créé une fondation partenariale avec 5 partenaires (apport de 2,4 M€). Ces nouvelles sources de financement favorisent l'émergence de projets innovants (environnement numérique de travail, création de bourses d'études ou de recherche, création de chaires d'excellence thématiques) et le développement de travail transversal entre laboratoires de recherche et formations.

« L'intérêt de cette réforme, c'est justement de donner aux universités de nouvelles marges de manœuvre pour recruter à leur guise, sans passer par l'Etat. Grâce à ce changement majeur, nous pouvons jouer dans la cour des grands, ce que nous faisons en embauchant un professeur de Harvard et une enseignante de la London School of Economics. Christian Hellwig, un jeune professeur allemand de macroéconomie à Ucla, certainement la mégastar de demain, nous a rejoint ; il souhaitait revenir en Europe. Oxford et d'autres établissements cotés le voulaient. Mais c'est chez nous qu'il a signé ! »

**Bruno Sire**, président de l'université de Toulouse I

**L'université de Clermont 1** a collecté plus de 3 M€ via sa fondation qui comprend aujourd'hui près de 170 partenaires d'envergure ancrés dans le territoire comme Michelin, Limagrin, ou encore Sanofi-Aventis. Grâce à sa fondation, l'université peut financer des bourses de mobilité, des prix pour les majors, ou encore des formations de médecins africains en partenariat avec des laboratoires privés.

**L'université de Lyon 1** a créé une fondation partenariale qui soutient de nombreux projets : création de chaires d'excellence, octroi de 20 bourses de 3000 € à des étudiants méritants, soutien à des projets de recherche, réhabilitation d'un amphithéâtre en médecine, coordination de campagnes de mécénats qui ont notamment permis l'achat de 120 postes informatiques, d'un plan d'orientation interactif et de logiciels pour personnes handicapées.

« L'autonomie aura permis à l'université de se rapprocher du monde économique et en particulier du monde des entreprises. Nous avons, par exemple, signé des conventions avec le MEDEF qui permettront d'améliorer grandement l'insertion professionnelle des étudiants. »

**Marc Gontard**, président de l'université de Rennes 2



© Université Paris Sorbonne / Olivier JACQUET